

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION

Tranche de 0 à 50 000 €TTC : 8 %

Tranche de 50 000 à 100 000 €TTC : 7 %

Tranche de 100 001 à 150 000 €TTC : 6 %

Tranche de 150 001 à 200 000 €TTC : 5 %

Tranche de 200 001 à 250 000 €TTC : 3 %

Tranche de 250 001 à 2 000 000 €TTC : 2 %

Le total négociation est égal à la somme de toutes les tranches avec un minimum de 4000 €

Exemple pour un prix de vente à :

*

DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000.00 EUR)

prix de	à	taux	valeur sur la tranche	négociation sur la tranche
0.00	50.000.00	8.00%	50 000.00 €	4 000.00 €
50.001.00	100.000.00	7.00%	50 000.00 €	3 500.00 €
100.001.00	150 000.00	6.00%	50 000.00 €	3 000.00 €
150 001.00	200 000.00	5.00%	50 000.00 €	2 500.00 €
200 001.00	250 000.00	3.00%	50 000.00 €	1 500.00 €
250 001.00	2.000.000.00	2.00%		0 000.00 €

L'émolument de négociation est de 14 500 € Soit 5,80% du prix